



Préparer son retour à domicile après une hospitalisation

Lors d'une hospitalisation, il est conseillé de :

Prendre contact avec le service social de l'établissement, soit en amont de l'hospitalisation, soit en cours de séjour pour préparer la sortie.

L'assistant·e social·e, avec l'équipe de soins, peut faire le point sur les besoins du patient et de son entourage, afin d'organiser un retour à domicile dans de **bonnes conditions avec des aides adaptées**.

Elle communique des informations et conseils et peut accompagner dans les diverses démarches. Elle peut faire le lien avec les différents professionnels (médecin, infirmière, aide à domicile, CLIC...).

Certains dispositifs peuvent être déclenchés même pour des hospitalisations ou soins en ambulatoire. Cela peut être anticipé en prenant contact en amont avec le service de l'hôpital.

Il est aussi conseillé de **prendre contact avec votre mutuelle et vos caisses de retraites complémentaires**. Sous certaines conditions, des heures d'aides à domicile peuvent être financées.

Pour faciliter la mise en œuvre d'un plan d'aide personnalisée en amont du retour à domicile, munissez-vous des documents suivants :

- pièce d'identité
- carte vitale
- avis d'imposition le plus récent
- carte de mutuelle
- nom et coordonnées de votre caisse de retraite de base
- nom et coordonnées de votre (ou vos) caisses de retraite complémentaire (s).

Des aides financières sont mobilisables, sous condition, pour sécuriser votre retour à domicile.